RF
Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/07/2024
987-2[illegible]20240625-DEL_2024_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE ARUE

Délibération du Conseil Municipal N°2024/19 du 25 juin 2024

Portant création d'une commission communale chargée de l'accessibilité dans la commune de Arue

Date de convocation 17 juin 2024
Date de séance 25 juin 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	06
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq à dix sept heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND	X		
M. Errol BENNETT		X	Mme June FREELAND
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA épse NATUA	X		
M. Francis BONNO	X		
Mme Micheline BANNER		X	Mme Mirella TEIKITOHE
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	M. Claudino TEHAMOANA
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Taiana TEHEI		X	Mme Bernadette VANE
Mme Mirella TEIKITOHE	X		
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI		X	M. Hurimana TEIHO
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI	X		
M. Frédéric DAFNIET	X		
Mme Tahiapitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW		X	
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales créé une commission communale pour l'accessibilité

Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

En sa séance du 25 juin 2024.

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- Pour : 32
- Contre : 00
- Abstention : 00

Le Conseil Municipal adopte

Article 1. - Il est créé une commission communale en charge de l'accessibilité dans la commune de Arue.

Article 2. - Cette commission donne son avis sur les conditions d'accessibilité de la Ville de Arue et propose une stratégie à entreprendre en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Article 3. - Le Maire préside cette commission.

Article 4. - Le Maire arrête la liste des membres de cette commission qui est composée des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes agissant pour :

- ⇒ Les personnes handicapées de tout type de handicap,
- ⇒ Les personnes âgées,
- ⇒ Les acteurs économiques,
- ⇒ Tout autre usager de la ville.

Article 5. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site **www.telerecours.fr** dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le 03 juillet 2024

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le 03 juillet 2024

Madame le Maire

Teura IRITI

VILLE DE ARUE ★ TAHITI ★ Polynésie Française

Note explicative de synthèse de la délibération n°2024/19 du 25 juin 2024

Portant création d'une commission communale chargée de l'accessibilité dans la commune de Arue

Les dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT et l'article 24 du Règlement intérieur du conseil municipal donnent la possibilité au conseil municipal de créer des commissions permanentes ou spéciales.

L'article L2143-3 du CGCT, prévoit la création de la commission communale pour l'accessibilité.

Elle est consultative et donnera son avis sur les conditions d'accessibilité de la Ville de Arue et proposera une stratégie à entreprendre en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La liste des membres de la commission est faite par voie d'arrêté du Maire.

Elle est composée des représentants de la commune, d'associations ou d'organismes agissant pour :

- ⇒ Les personnes handicapées de tout type de handicap,
- ⇒ Les personnes âgées,
- ⇒ Les acteurs économiques,
- ⇒ Tout autre usager de la ville.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

Délibération n°2024/19 du 25 juin 2024

Prénom - Nom	Emargement	Prénom - Nom	Emargement
M. Gilles TEAUNA		Mme Taiana TEHEI donne procuration à Mme Bernadette VANE	
Mme Vahinetua TUAHU		Mme Mirella TEIKITOHE	
M. Jacky BRYANT		Mme Muriel LYAU	
Mme Anna YON YUE CHONG		M. Heimanu TERAI	
M. Edgar TEHAHE		Mme Tehani YAO	
Mme June FREELAND		M. Raanui ARIITAI	
M. Errol BENNETT donne procuration à Mme June FREELAND		Mme Moeata MALINOWSKI donne procuration à M. Hurimana TEIHO	
Mme Laïza PEU		M. Lémuel BROTHERS	
Mme Turia ARAPA épse NATUA		M. Hurimana TEIHO	
M. Francis BONNO		Mme Mélodie TEARIKI	
Mme Micheline BANNER donne procuration à Mme Mirella TEIKITOHE		Mme Eve VOHI	
Mme Bernadette VANE		M. Frédéric DAFNIET	
M. Clet HAMBLIN donne procuration à M. Claudino TEHAMOANA		Mme Tahiapitiani TIMAU	
M. Claudino TEHAMOANA		M. Tepuanui SNOW	
M. Yves TERIITAU donne procuration à Mme Laïza PEU		M. Atonia MAITIA	
M. Jérémie CHAINE		M. Joël BONNO	